

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 20 avril 2018

Mise à ban des champs

Rappelons que les champs et prés, cultivés ou non, sont totalement mis à ban depuis le 1er avril. Il est dès lors interdit d'y pénétrer, que ce soit à pied, à cheval ou au moyen de n'importe quel autre moyen de locomotion. Il est formellement interdit également d'y lâcher des animaux tels que chiens ou volailles. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont instamment priés de ramasser les déjections de leurs animaux, où qu'elles soient déposées, aussi bien dans le village qu'à l'extérieur, et de les éliminer par les poubelles ad hoc ou les sacs officiels de déchets ménagers. La population et les visiteurs sont remerciés par avance de se plier à cette législation et de marquer ainsi leur respect envers la propriété d'autrui d'une part, l'espace public d'autre part.

Assemblée communale

L'assemblée communale du lundi 4 juin 2018, à 19h30, comprendra à son ordre du jour, l'acceptation des comptes communaux 2017, l'adoption du règlement sur le statut du personnel et les traitements, la présentation des décomptes finaux des travaux de réfection du mur de soutènement à la rue Neuve et pour le remplacement du véhicule principal de la voirie par un véhicule multifonction et polyvalent ainsi qu'une information sur l'évolution du projet scolaire.

Règlement du personnel

Le nouveau règlement communal sur le statut du personnel et les traitements sera soumis à l'approbation des citoyens lors de la prochaine assemblée communale. Cette version n'apporte pas de révolution particulière, quelques articles sont adaptés afin de correspondre à la législation cantonale actuellement en vigueur.

Bureau fermé

Le bureau communal sera fermé le mardi 1^e mai 2018, toute la journée.

Délégations

M. Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée générale de l'Association des Œuvres d'utilité publique, le lundi 30 avril 2018 à Tramelan. M. Dave von Kaenel participera à l'assemblée des délégués du Syndicat scolaire de Courtelary-Cormoret-Villeret, le lundi 7 mai 2018 à Courtelary.

Le Conseil municipal

Villeret, le 16 avril 2018